

30 DEC. 2024

Marseille, le



**Directeur Général Délégué
Aménagement Durable, Habitat,
Inclusion et Cohésion Territoriale**

Monsieur Eric LE DISSES
Maire de la commune de Marignane
Cours Mirabeau
13700 Marignane

DOSSIER SUIVI PAR :

Aurélie Girod
DGD AMENAGEMENT DURABLE HABITAT INCLUSION ET COHESION
TERRITORIALE
T : 06 23 60 02 93
Adresse mail : aurelie.girod@ampmetropole.fr
Nos réf : DIRIFEP-S4020000/2024-12-119970

Objet : Attestation de délégation de Maitrise d'ouvrage à la SOLEAM pour la réalisation du Technocentre Henri Fabre

Monsieur le Maire,

La Métropole Aix-Marseille Provence atteste qu'une convention de mandat a été réalisée en Octobre 2017, afin d'octroyer à la SOLEAM, la délégation de Maitrise d'ouvrage pour la réalisation du Technocentre Henri Fabre, sur la Zac des Florides (lot 13), à Marignane.

Cette convention a pour objet, conformément aux dispositions du premier titre de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, de confier au Mandataire, le soin de réaliser cette opération au nom et pour le compte du Maître d'ouvrage. À ce titre, et dans l'exercice de sa mission, la SOLEAM déposera le dossier de demande de Permis de construire au nom de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Eric TAVERNIER